



Message du président et états financiers 2020



Sommaire

Message du président du conseil d'administration	2
États financiers consolidés au 31 décembre 2020	
Rapport de l'auditeur indépendant	5
État consolidé des résultats	7
État consolidé du résultat global	7
État consolidé de la situation financière	8
État consolidé des variations des capitaux propres	9
Tableau consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11
Conseil d'administration	23

Message du président du conseil d'administration

Le projet de regroupement de La Capitale et de SSQ Assurance annoncé en conférence de presse en janvier 2020 a été un élément fondamental de l'année 2020 pour SSQ Mutuelle. En parallèle, le conseil d'administration a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec le mutualisme et la gouvernance.

Le regroupement

Le 3 mars 2020, en assemblée extraordinaire, les délégués ont adopté à l'unanimité le projet de la nouvelle loi privée constitutive de SSQ Mutuelle qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale le 5 juin 2020. Cette loi a rendu possible le regroupement des assureurs de SSQ et de La Capitale qui a suivi en juillet, regroupement qui porte maintenant le nom Beneva.

Nous avons alors également confirmé l'accueil des assurés de La Capitale comme membres de SSQ Mutuelle. De son côté, La Capitale mutuelle de l'administration publique en a fait tout autant pour ceux de SSQ Mutuelle.



René Hamel

Le regroupement des assureurs a été confirmé le 1^{er} juillet et les employés des deux organisations ont uni leurs efforts pour lancer ce regroupement.

Il importe de souligner le travail phénoménal réalisé par l'équipe de direction et l'ensemble du personnel de SSQ Assurance et de La Capitale qui, en apprenant à se connaître en mode virtuel, ont mis le regroupement sur les rails tout en maintenant un service à la clientèle de haute qualité en pleine pandémie.

Les travaux du conseil d'administration

En plus de travailler sur divers éléments liés au regroupement, nos administrateurs se sont penchés sur leurs responsabilités actuelles ainsi que sur la façon dont ils pourraient jouer un rôle encore plus proactif pour les membres.

Pour l'assister dans ses travaux, le conseil d'administration de SSQ Mutuelle a mis sur pied deux comités composés d'administrateurs :

- Le comité de gouvernance, ressources humaines et éthique
- Le comité d'audit, de gestion des risques et de placements

Le programme de gouvernance prévoit également un code de déontologie et diverses politiques, notamment en matière de développement durable et de responsabilité sociétale ainsi que de protection des renseignements personnels.

Tout en étant un promoteur des valeurs du mutualisme chez Beneva, le conseil travaille au développement de pratiques démocratiques et au maintien d'un lien privilégié avec ses membres, le tout en cohérence avec la mission de Beneva. Tous ces travaux d'ailleurs nourrissent également les réflexions actuelles sur le projet de fusion de SSQ Mutuelle et de La Capitale mutuelle de l'administration publique.

Des changements au conseil

En juin 2020, madame Carolle Dubé a quitté le conseil d'administration de SSQ Mutuelle. Personne engagée dans le milieu syndical, elle a pris sa retraite à la fin de 2019 alors qu'elle occupait le poste de présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux regroupant 60 000 personnes de ce réseau. Reconnue pour son engagement et son leadership, madame Dubé a rapidement fait bénéficier SSQ de son expérience et de ses qualités et nous l'en remercions chaleureusement.

Quelques mois plus tard, soit en décembre 2020, l'actuelle présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, madame Andrée Poirier, joignait les rangs du conseil d'administration de SSQ Mutuelle. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Les implications de la Mutuelle

Grâce à sa Fondation et à sa politique de dons, l'entreprise s'implique activement dans la communauté. Rappelons que les sommes octroyées par la Fondation SSQ s'ajoutent à celles des autres implications caritatives de l'entreprise. Ainsi, nous avons remis près de deux millions de dollars aux communautés au cours des deux dernières années.

SSQ Mutuelle participe toujours aussi activement aux activités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Le CQCM représente les intérêts de ses membres à l'échelle canadienne, puisqu'il est membre de Coopératives et mutuelles Canada.

Par ailleurs, SSQ Mutuelle soutient techniquement et financièrement les projets de SOCODEVI depuis 35 ans. Membre fondateur de SOCODEVI, SSQ participe ainsi à l'essor de pays en voie de développement pour que les populations se prennent en charge, notamment en matière de santé, d'assurance et de finances par l'entremise de la formule mutualiste et coopérative.

Les résultats financiers de SSQ Mutuelle

Les résultats de SSQ Mutuelle représentent un pourcentage des résultats de SSQ, Société financière inc., conformément à sa participation. Les résultats provenant du premier semestre reflètent la participation dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. et ses filiales, tandis que ceux du deuxième semestre reflètent la participation dans Beneva inc., qui regroupe depuis

le 1^{er} juillet 2020 SSQ, Société d'assurance-vie inc. et La Capitale assureur de l'administration publique inc. et leurs filiales respectives. En s'additionnant au cumulatif bâti au fil des ans, ces résultats constituent l'avoir consolidé des membres.

Le résultat net attribuable aux membres de SSQ Mutuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est de 45,5 millions de dollars. Au 31 décembre 2020, le total des capitaux propres attribuables aux membres est de 222,5 millions de dollars, soit une progression de 25,3 % par rapport à l'année précédente. La Mutuelle se réjouit des bons résultats obtenus, et ce, dans le respect du juste équilibre entre les droits des membres, la solidité financière de l'entreprise et les attentes raisonnables de rendement.

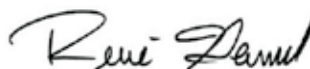
Remerciements

J'aimerais souligner la contribution des membres du conseil d'administration, autant celles et ceux en poste que celles et ceux qui l'ont été précédemment. Ils ont guidé l'entreprise avec brio et les importantes décisions des dernières années en témoignent éloquemment.

Je suis aussi reconnaissant pour le travail des délégués qui n'hésitent pas à faire vivre l'esprit mutualiste.

J'adresse également mes remerciements à nos membres, à nos partenaires et aux employés de Beneva qui représentent avec conviction les valeurs de SSQ Mutuelle.

Cordialement,



René Hamel
Président du conseil d'administration



SSQ Mutuelle

(auparavant SSQ, Mutuelle de gestion)

États financiers consolidés

Au 31 décembre 2020

Accompagnés du rapport
de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de SSQ Mutuelle (auparavant SSQ, Mutuelle de gestion)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de SSQ Mutuelle (la « Mutuelle »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative

liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Mutuelle pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec
Le 27 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Quote-part du résultat net de la Société associée (note 6)	45 710	29 438
Produits d'intérêts (note 7)	11	82
	45 721	29 520
CHARGES		
Frais généraux	187	—
Charges financières	35	121
	222	121
RÉSULTAT NET	45 499	29 399
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	—	12 454
Membres	45 499	16 945

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
RÉSULTAT NET	45 499	29 399
Quote-part des autres éléments du résultat global de la Société associée (note 6)		
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de 1 847 \$, 2019 – 2 544 \$)	4 953	6 981
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de 1 814 \$, 2019 – 3 845 \$)	(5 072)	(10 694)
	(119)	(3 713)
RÉSULTAT GLOBAL	45 380	25 686
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	—	10 882
Membres	45 380	14 804

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

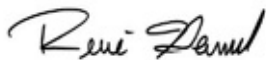
Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Trésorerie (note 7)	3 831	101
Compte à recevoir de la Société liée (note 7)	—	26
Frais payés d'avance	6	—
Participation dans la Société associée (note 6)	220 702	331 348
TOTAL DE L'ACTIF	224 539	331 475
PASSIF		
Créditeurs (note 7)	42	—
Comptes à payer à la Société liée (note 7)	222	—
Avances de la Société liée (note 7)	1 736	1 132
TOTAL DU PASSIF	2 000	1 132
CAPITAUX PROPRES		
Attribuables aux membres		
Résultats non distribués	235 487	190 470
Cumul des autres éléments du résultat global	(12 948)	(12 829)
	222 539	177 641
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	—	152 702
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	222 539	330 343
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	224 539	331 475

Événements postérieurs à la date de clôture (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration :



René Hamel
Président du conseil d'administration



Émile Vallée
Vice-président du conseil d'administration

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
MEMBRES		
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	190 470	173 525
Résultat net	45 499	16 945
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire (note 6)	(482)	—
	235 487	190 470
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(12 829)	(10 688)
Autres éléments du résultat global	(119)	(2 141)
	(12 948)	(12 829)
Total des capitaux propres attribuables aux membres à la fin de l'exercice	222 539	177 641
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	152 702	142 034
Résultat net	—	12 454
Autres éléments du résultat global	—	(1 572)
Injections nettes de capital	—	(214)
Transfert de Filiale à Société associée à la suite d'un changement de contrôle (notes 2 et 6)	(152 702)	—
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	—	152 702
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	222 539	330 343

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	11	93
Intérêts payés (note 10)	—	(96)
Sommes versées aux créditeurs	(72)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(61)	(3)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement du prêt sur billet	—	900
Disposition d'actions dans la Société associée (note 2)	3 800	—
Diminution de la trésorerie à la suite d'un changement de contrôle dans une filiale (note 2)	(99)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 701	900
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de la Société associée	816	147
Injections nettes de capital ¹	(726)	(146)
Remboursement de l'hypothèque mobilière	—	(900)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	90	(899)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	3 730	(2)
TRÉSORERIE, début de l'exercice	101	103
TRÉSORERIE, fin de l'exercice	3 831	101

¹ Au 31 décembre 2020, un montant de 143 \$ relatif aux remboursements de capital est inclus dans les comptes à payer à la Société liée (2019 – compte à recevoir de 26 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

1. Statuts constitutifs et nature des activités	12
2. Changements corporatifs	12
3. Principales méthodes comptables	13
4. Modifications de méthodes comptables	15
5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19	17
6. Participation dans la Société associée	18
7. Instruments financiers	20
8. Gestion des risques liés aux instruments financiers	20
9. Gestion du capital	21
10. Transactions entre parties liées	22
11. Intérêts détenus dans la Filiale	22
12. Événement postérieur à la date de clôture	22

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ Mutuelle (la « Mutuelle ») a été constituée en vertu de la *Loi concernant Les Services de Santé du Québec*. La Mutuelle a pour principale activité de détenir une participation dans SSQ, Société financière inc. (la « Société associée »), qui elle détient une participation dans Beneva inc. conjointement avec La Capitale Groupe financier inc. Le siège social de la Mutuelle et celui de la Société associée sont situés au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers consolidés de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 avril 2021.

2. Changements corporatifs

Restructuration corporative

Le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la phase 2 de la restructuration corporative visant essentiellement à simplifier sa structure et ainsi favoriser les synergies entre ses lignes d'affaires, la Société associée à cette date, SSQ, Société d'assurance-vie inc., a fait l'objet d'une fusion avec sa filiale SSQ, Société d'assurance inc. La transaction n'a eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière consolidés de la Mutuelle.

Le 1^{er} janvier 2020, un actionnaire minoritaire de SSQ, Société de participation mutualiste inc., la filiale de la Mutuelle à cette date, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, a transféré l'entière propriété de ses actions participantes catégorie B dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. en faveur de SSQ, Société de participation mutualiste inc., en contrepartie d'actions participantes catégorie B additionnelles de cette société. À la suite de ce transfert, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec détient la majorité des actions ainsi que le contrôle sur SSQ, Société de participation mutualiste inc. alors que la Mutuelle devient un actionnaire minoritaire. La Mutuelle exerce désormais une influence notable sur SSQ, Société de participation mutualiste inc. (la « Société associée »). À la suite de la perte de contrôle de sa filiale, la Mutuelle a décomptabilisé les participations ne donnant pas le contrôle ainsi que les actifs et les passifs de la filiale et donc, depuis le 1^{er} janvier 2020, comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société associée, quant à elle, détenait jusqu'au 1^{er} juillet 2020, la totalité des actions de SSQ, Société d'assurance-vie inc., devenant ainsi sa société mère. Cette transaction a été effectuée de façon à maintenir le pourcentage de détention initiale directe et indirecte des actionnaires dans SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Le 29 janvier 2020, la Société associée, SSQ, Société de participation mutualiste inc., a changé de dénomination sociale pour SSQ, Société financière inc.

Le 1^{er} juillet 2020, la Mutuelle, SSQ, Mutuelle de gestion, a changé de dénomination sociale pour SSQ Mutuelle.

Le 1^{er} juillet 2020, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a versé un dividende de 2,03 dollars par action, soit pour un montant total de 145 000 \$ à la Société associée sur ses actions catégories A et B, ce qui lui a permis de racheter une portion de ses actions catégories A et B auprès de certains actionnaires, dont la Mutuelle qui a disposé de 184 281 actions catégorie A en contrepartie de 3 800 \$.

Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} juillet 2020, la Société associée ainsi que La Capitale Groupe financier inc. ont souscrit à des actions votantes dans la société Beneva inc., leur conférant respectivement 50 % des droits de vote. De plus, la Société associée a transféré la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital-actions de SSQ, Société d'assurance-vie inc. en faveur de Beneva inc. en contrepartie d'actions participantes de cette société. À compter de cette date, SSQ, Société d'assurance-vie inc. est désormais une « Société liée » pour la Mutuelle.

Ainsi, le 1^{er} juillet 2020, la Société associée et La Capitale Groupe financier inc. ont regroupé leur filiale en propriété exclusive respective au sein de Beneva inc. À compter de cette date, Beneva inc. détient la totalité des actions votantes et participantes de la Société liée et de La Capitale assureur de l'administration publique inc. Le regroupement a été réalisé en conformité avec la convention de regroupement signée par les parties prenantes le 28 janvier 2020 et après obtention des approbations requises des autorités compétentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2020 telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* («IASB»). Les informations comparatives présentées dans les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Mutuelle et ceux de SSQ, Société financière inc. qui était la filiale détenue à 57,70 % au 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés de la Mutuelle sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa devise fonctionnelle.

L'état consolidé de la situation financière de la Mutuelle n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs dont leur réalisation et leur règlement sont prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Mutuelle sont considérés comme étant courants. L'actif non courant correspond à la participation dans la Société associée présentée à la note 6 alors que la totalité du passif est considérée comme étant courante.

La part des actionnaires sans contrôle correspond à la part du résultat net et de l'actif net qui n'est pas détenue par la Mutuelle. Elle est identifiée séparément dans les états financiers consolidés de la Mutuelle et correspond à la part sans contrôle dans la filiale que représentait SSQ, Société financière inc. au 31 décembre 2019.

Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La direction doit également poser certains jugements lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Comptabilisation des produits

La quote-part du résultat net de la Société associée est comptabilisée lorsqu'elle est gagnée, c'est-à-dire lorsque la Société associée comptabilise dans ses propres livres ses produits et charges liés à ses activités. Les produits d'intérêts sur un prêt sur billet sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Participation dans la Société associée

La Mutuelle comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence. Sa participation est de 18,60 % au 31 décembre 2020 et était de 16,68 % au 30 juin 2020, soit avant le regroupement d'entreprises du 1^{er} juillet 2020 (note 2). Au 31 décembre 2019, SSQ, Société financière inc., la filiale de la Mutuelle à cette date, détenait une participation dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. de 28,91 %. De cette participation, 16,68 % était attribuable aux membres à cette date. En vertu de la Loi sur les assureurs, Beneva inc., une société d'assurance de personnes constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer dans le cours normal de ses affaires une portion des résultats globaux attribués aux titulaires de contrats participants aux résultats non distribués des actionnaires. La Mutuelle doit venir comptabiliser ce transfert de l'actionnaire aux titulaires de contrats participants dans la participation dans la Société associée.

Une dépréciation sur cette participation doit être comptabilisée s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de cette participation. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Mutuelle détermine s'il existe une indication objective que cette participation a subi une perte de valeur. Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette participation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Participation dans la Société associée (suite)

Un amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance », rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, ce qui correspond à la date initiale d'entrée en vigueur d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » (« IFRS 17 »). En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 reportant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. Beneva inc. est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 80 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015 et puisque Beneva inc. n'exerce aucune activité importante non liée à l'assurance. Beneva inc. prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise. L'amendement prévoit aussi certaines mesures afin de permettre aux investisseurs qui détiennent une participation dans une société associée pouvant se prévaloir du report, la possibilité d'éviter d'apporter des ajustements dans l'application de la méthode de la mise en équivalence pour rendre les méthodes comptables de la société associée conformes à celles de l'investisseur, tel qu'il serait requis par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». La Mutuelle est éligible à cette exemption temporaire et prévoit l'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 pour Beneva inc., qui évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 983 000 \$ au 31 décembre 2020 ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, Beneva inc. prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations.

Instruments financiers – classement et comptabilisation

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier ou un passif financier. Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Mutuelle les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

La Mutuelle suit un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit la Mutuelle pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») est déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transactions.

La Mutuelle détermine si un passif financier doit être classé au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de ses caractéristiques et de l'intention de la direction lors de la comptabilisation initiale.

a) Trésorerie

Coût amorti

La trésorerie est constituée des soldes des comptes bancaires maintenus auprès d'institutions financières. Elle est classée et comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En raison de son échéance court terme, la valeur comptable de la trésorerie représente sa juste valeur.

b) Autres actifs et passifs financiers

L'autre actif et les autres passifs financiers sont classés et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de l'autre actif et des autres passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

L'autre actif financier contient le compte à recevoir de la Société liée. Les autres passifs financiers correspondent aux créanciers, aux comptes à payer à la Société liée et aux avances de la Société liée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers – dépréciation

La Mutuelle est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie provenant de ses actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur certains éléments hors bilan s'il y a lieu. La Mutuelle suit un modèle de dépréciation en trois stades afin de déterminer les pertes de crédit attendues :

- **Stade 1 :** Pour les instruments financiers dont aucun problème de crédit n'a été identifié lors de la comptabilisation initiale ou dont le crédit ne s'est pas détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 prochains mois doit être comptabilisée.
- **Stade 2 :** Pour les instruments financiers dont le crédit s'est détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, mais qu'aucune perte de crédit comme telle n'a eu lieu, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée.
- **Stade 3 :** Pour les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit continuer à être comptabilisée. Les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies correspondent à ceux se retrouvant en défaut de paiement, en considérant autant les facteurs quantitatifs que qualitatifs.

Pour classer les instruments financiers entre les divers stades mentionnés ci-haut, une comparaison de la variation du risque de crédit de l'instrument entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale est réalisée, en plus d'analyser les risques de défaut.

La provision pour pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugements de la part de la direction. Elle est déterminée en actualisant la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus et les flux de trésorerie que la Mutuelle s'attend réellement à recevoir. Pour ce faire, la Mutuelle prend en compte les informations provenant des événements passés ainsi que des circonstances actuelles et futures.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la provision pour pertes de crédit attendues est négligeable sur les actifs financiers détenus par la Mutuelle.

4. Modifications de méthodes comptables

Nouvelles normes comptables appliquées

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une révision majeure du Cadre conceptuel de l'information financière. Ce cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Un nouveau chapitre a été publié sur l'évaluation. Des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif y sont également présentées. Les dispositions s'appliquent de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Mutuelle.

Regroupements d'entreprise

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » intitulé Définition d'entreprise. Cet amendement apporte des précisions sur la définition d'une entreprise pour déterminer si une transaction représente un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les dispositions de cette norme s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition est le ou après le 1^{er} janvier 2020. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Mutuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes comptables appliquées (suite)

Présentation des états financiers et Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* » et IAS 8 « *Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs* ». L'amendement apporte des précisions sur la définition de la matérialité dans IAS 1, sur les explications en lien avec cette définition et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications de ces normes n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Mutuelle.

Instruments financiers liés à la réforme des taux interbancaires

En septembre 2019, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 « *Instruments financiers* », IAS 39 « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* » et IFRS 7 « *Instruments financiers : Informations à fournir* ». L'amendement est une première réponse à l'incidence que la réforme des taux interbancaires offerts pourrait avoir sur les informations financières. L'amendement prévoit des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions d'IFRS 9 et IAS 39 sur la comptabilité de couverture. Des simplifications s'appliquent obligatoirement aux relations de couverture du risque de taux d'intérêt qui sont touchées par la réforme des taux interbancaires. Les dispositions s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications de ces normes n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Mutuelle.

Nouvelles normes comptables futures

Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* ». L'amendement vient préciser le critère concernant le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la fin d'exercice, à prendre en compte lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

En juillet 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* » reportant la date d'application de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Regroupements d'entreprise

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* ». L'amendement vient mettre à jour une référence au « *Cadre conceptuel de l'information financière* ». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront prospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ». L'amendement vient préciser les coûts à inclure lors de l'établissement du coût d'exécution d'un contrat dans le but de déterminer si ce contrat est déficitaire. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

Première application des Normes internationales d'information financière

En mai 2020, l'IASB a publié « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 », donnant lieu à un amendement à la norme IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » (« IFRS 1 »). Cet amendement apporte des simplifications lors de l'application d'IFRS 1 par une filiale qui adopte pour la première fois les IFRS lorsque sa société mère a déjà adopté les IFRS, en ce qui concerne l'évaluation du montant des écarts de conversion cumulés. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2

En août 2020, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location ». Ces amendements prévoient un allègement au niveau de la comptabilisation des changements exigés en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence ainsi qu'au niveau de la comptabilité de couverture. Également, des informations supplémentaires concernant cette réforme doivent désormais être divulguées. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19

Depuis mars 2020, l'épidémie de la maladie à coronavirus 2019 (« COVID-19 ») est considérée comme étant une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé. Afin de contenir la pandémie, les gouvernements ont adopté plusieurs mesures afin de réduire la propagation du virus, ce qui a entraîné entre autres des restrictions au niveau des voyages et des déplacements non essentiels, des fermetures de frontières, des annulations de grands événements culturels et sportifs, des mesures de confinements au sein de la population et des fermetures de commerces non essentiels. Ces mesures ont eu des répercussions négatives importantes au niveau de l'économie mondiale et des marchés financiers. Afin d'en atténuer les effets négatifs sur l'économie et les marchés financiers et afin d'assurer une certaine stabilité, les gouvernements et les banques centrales ont instauré divers programmes d'aide à la population et aux entreprises ainsi que diverses interventions fiscales et monétaires. Au niveau de Beneva inc., celle-ci a offert certaines remises de primes en assurance de dommages et en assurance collective afin de soutenir ses assurés. Beneva inc. a également mis en place des mesures importantes de sécurité permettant de protéger la santé de ses employés tout en poursuivant ses affaires courantes.

Cette pandémie amène un haut degré d'incertitude au niveau de sa progression, ne permettant pas d'en évaluer de façon fiable la durée et l'impact total sur les résultats financiers futurs de la Mutuelle. Les estimations et les hypothèses utilisées par la Mutuelle tiennent compte de cette incertitude reliée à la pandémie de COVID-19. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Les effets de la pandémie de COVID-19 ont touché principalement les postes suivants des états financiers consolidés :

Participation dans une Société associée

Les estimations et hypothèses ont été analysées et adressées au niveau des états financiers consolidés de Beneva inc. Étant donné que cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au niveau de la Mutuelle via la Société associée, la quote-part tient compte des impacts de la pandémie de COVID-19. De plus, aucune indication objective de perte de valeur n'existe au 31 décembre 2020 nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation sur la participation dans la Société associée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Participation dans la Société associée

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	331 348	305 623
Perte de contrôle de la filiale au 1 ^{er} janvier 2020 (note 2)		
Impact net du changement de société associée	(148)	—
Participations ne donnant pas le contrôle	(152 702)	—
Disposition de participation au 1 ^{er} juillet 2020 (note 10)	(3 800)	—
Changement de participation lié aux injections nettes de capital	895	—
Quote-part du résultat net	45 710	29 438
Quote-part des autres éléments du résultat global	(119)	(3 713)
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire	(482)	—
Solde à la fin de l'exercice	220 702	331 348

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées de la Société associée au 31 décembre 2020, soit SSQ, Société financière inc., et de la Société associée au 31 décembre 2019, soit SSQ, Société d'assurance-vie inc. :

	2020
	\$
État de la situation financière	
Trésorerie	99
Total de l'actif	1 218 752
Total du passif ¹	261
Total des capitaux propres	1 218 491
État des résultats	
Produits d'intérêts	1
Total des produits	263 902
Charges financières	7
Résultat net	263 888
État du résultat global	
Autres éléments du résultat global	(3 516)
Résultat global	260 372

¹ Correspond à des passifs financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Participation dans la Société associée (suite)

	2019
	\$
État consolidé de la situation financière	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340 000
Total de l'actif	13 419 600
Total du passif ¹	12 358 800
Total des capitaux propres	1 060 800
État consolidé des résultats	
Produits d'intérêts	138 700
Total des produits	2 524 300
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des immeubles de placement	35 500
Charges financières	9 800
Charge d'impôts sur le résultat	33 100
Résultat net	101 800
État consolidé du résultat global	
Autres éléments du résultat global	(12 800)
Résultat global	89 000

¹ Inclus un montant de passif financier de 544 200 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Instruments financiers

a) Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,78 % (2019 – 1,78 %)	3 831	3 831	101	101
Compte à recevoir de la Société liée	—	—	26	26
	3 831	3 831	127	127
Passifs financiers				
Créditeurs	42	42	—	—
Comptes à payer à la Société liée	222	222	—	—
Avance de la Société liée à 3,08 %, sans modalités de remboursement, remboursée au cours de l'exercice	—	—	247	247
Avances de la Société liée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	1 736	1 736	885	885
	2 000	2 000	1 132	1 132

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun instrument financier n'est comptabilisé à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et aucun instrument financier n'a une juste valeur différente de sa valeur comptable.

b) Produits d'intérêts

	2020	2019
	\$	\$
Prêt sur billet	—	79
Trésorerie	11	3
	11	82

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Mutuelle s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les risques liés aux instruments financiers de la Mutuelle sont le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Mutuelle si un débiteur ne respecte pas ses engagements. La Mutuelle est exposée au risque de crédit, principalement à l'égard du compte à recevoir, lequel est classé au stade 1 des niveaux de dépréciation. Ce risque est atténué du fait que ce compte à recevoir est émis à la Société liée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard des avances de la Société liée comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Mutuelle éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses passifs financiers. La Mutuelle gère le risque de liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant des avances de la Société liée pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des flux monétaires des passifs financiers de la Mutuelle :

	2020				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	—	42	—	—	42
Comptes à payer à la Société liée	—	222	—	—	222
Avances de la Société liée	1 736	—	—	—	1 736
	1 736	264	—	—	2 000

	2019				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Avances de la Société liée	1 132	—	—	—	1 132

9. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Mutuelle est de préserver ses actifs. La Mutuelle définit le capital comme étant les capitaux propres attribuables aux membres. La Mutuelle atteint son objectif par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

Composition du capital

	2020	2019
	\$	\$
Capitaux propres attribuables aux membres	222 539	177 641
	222 539	177 641

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10. Transactions entre parties liées

Dans le cours de ses activités, la Mutuelle effectue des transactions avec la Société liée. Toutes ces transactions sont conclues à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

Au cours de l'exercice 2019, la Mutuelle avait comptabilisé des intérêts de 79 \$ de la Société liée.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a capitalisé à l'avance de la Société liée des intérêts de 35 \$ (2019 – 36 \$), ce qui constitue une opération non monétaire.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a disposé une partie de ses actions catégorie A (184 281 actions) détenues dans la Société associée pour un montant total de 3 800 \$.

La Société liée offre à certains de ses employés de participer à un fonds d'investissement. Ce fonds d'investissement détient une participation ne donnant pas le contrôle dans la Société associée.

11. Intérêts détenus dans la Filiale

Le tableau suivant présente l'impact de la consolidation de SSQ, Société financière inc., la filiale de la Mutuelle au 31 décembre 2019, dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative:

	2019
	\$
État de la situation financière	
Total de l'actif	331 447
Total du passif	247
État des résultats	
Produits	29 520
Résultat net	29 428
État du résultat global	
Autres éléments du résultat global	(3 713)
Résultat global	25 715

12. Événement postérieur à la date de clôture

Le 15 janvier 2021, le conseil d'administration de la Mutuelle a approuvé le remboursement des avances de la Société liée totalisant 1 738 \$.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

René Hamel

Président du conseil d'administration

VICE-PRÉSIDENT

Émile Vallée

Vice-président du conseil d'administration

Retraité

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

ADMINISTRATEURS

Patrick Audy

Vice-président

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

Normand Brouillet

Retraité

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Marie-Josée Dutil

Directrice des services techniques et informatiques

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Eddy Jomphe

Retraité

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – FTQ

Michel Nadeau

Expert en finances et gouvernance

Denyse Paradis

Retraîtée

Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) – CSN

Jean Perron

Administrateur de sociétés

Andrée Poirier

Présidente

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pierre Marc Bellavance

COMITÉ D'AUDIT, DE GESTION DES RISQUES ET DE PLACEMENTS

Eddy Jomphe, président

Patrick Audy

Michel Nadeau

Denyse Paradis

COMITÉ DE GOUVERNANCE, RESSOURCES HUMAINES ET ÉTHIQUE

René Hamel, président

Normand Brouillet

Michel Nadeau

Jean Perron



SSQ
mutuelle